



Bureau ATSS et personnels d'encadrement

DPATE

n° 2022-031

Affaire suivie par :

Evelyne MARIE-LUCE

Tél : 05 96 52 26 40

Mél : evelyne.marie-luce@ac-martinique.fr

Schoelcher, le 14 novembre 2022

Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER Cedex

**Circulaire n° 2022-031 DPATE – 14 novembre 2022 relative à la liste d'aptitude pour l'accès aux corps des
ITRF au titre de l'année 2023**

Publics concernés : Mesdames et Messieurs les personnels techniques de recherche et de formation

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès aux corps des techniciens de recherche et de formation, des assistants ingénieurs et des ingénieurs au titre de l'année 2023

Entrée en vigueur : 14 novembre 2022

Notice : Les dispositions du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié prévoient un recrutement par voie de liste d'aptitude dans le corps des techniciens de recherche et de formation et des assistants ingénieurs. Les branches d'activités professionnelles (BAP) suivantes sont concernées :

- BAP E, G, J pour les personnels exerçant au rectorat
- BAP A, B pour les personnels affectés en EPLE.

La présente note de service a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles sont présentées et examinées les candidatures à l'inscription sur cette liste d'aptitude.

Annexes :

- Annexe C2a : fiche individuelle de proposition
- Annexe C2 bis : état des services
- Annexe C2c : rapport d'aptitude professionnelle
- Annexe C2e : rapport d'activité
- Annexe M8 : curriculum vitae

La Rectrice de la Région académique de Martinique
Chancelière des Universités
Directrice académique des services de l'Éducation nationale

Vu : La note de service ministérielle est en cours de publication.

1. Les conditions requises pour l'inscription sur la liste d'aptitude

1.1. Pour l'accès au corps de techniciens de recherche et de formation

Se référer aux lignes directrices de gestion académiques.

1.2. Pour l'accès au corps d'assistants ingénieurs

Se référer aux lignes directrices de gestion académiques.

1.3. Pour l'accès au corps d'ingénieur d'étude

Se référer aux lignes directrices de gestion académiques.

1.4. Pour l'accès au corps d'ingénieur de recherche

Se référer aux lignes directrices de gestion académiques.

Les agents en position de détachement dans un corps ITRF ne peuvent prétendre à l'inscription sur la liste d'aptitude au corps supérieur.

2. Les critères de propositions

Se référer aux lignes directrices de gestion académiques.

L'établissement des listes d'aptitude conduit à examiner les dossiers des agents ayant fait acte de candidature.

3. La constitution des dossiers

Se référer aux lignes directrices de gestion académiques.

Les informations fournies devront être dactylographiées.

4. Le calendrier

Le dépôt des dossiers de promotion sera possible sur Colibris entre le jeudi 1^{er} décembre 2022 et le lundi 9 janvier 2023 à l'adresse suivante :

<https://demarches-martinique.colibris.education.gouv.fr/>

Le dossier de promotion doit impérativement être signé par l'agent et son supérieur hiérarchique direct.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Jean-Philippe RODRIGUEZ

Bureau ATSS et personnels d'encadrement

DPATE

Affaire suivie par :

Evelyne MARIE-LUCE

Tél : 05 96 52 26 40

Mél : evelyne.marie-luce@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville

97279 SCHOELCHER Cedex